



Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION **DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-quatre octobre deux mille seize à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Lilia HURÉ, Frédérique TARTIER-JACOB, Joëlle CRELIER et Mrs Henri LIEUTET, Dominique REVILLOT, Jean-François LESSARD, Fabrice CHEVILLARD, Renaud SABATIER, Christophe BADOT et Daniel MOREIL

Absents excusés : Laëtitia FAVAUT et Sonia MORET

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Personnel – Régime indemnitaire 2016
2. BP 2016 – Décision modificative n° 4
3. Mise à disposition d'un broyeur de végétaux par le Grand Chalon – Signature d'une convention
4. Baux communaux – Renouvellements
5. ONF – Délivrance et vente sur pied 2017 parcelle 11
6. SYDESL – Enfouissement du réseau Télécom poste NIEPCE – Demande accord de principe
7. Bibliothèque – Participation communale – Conventionnement
8. Le Relais – Reconduction expresse
9. Classement sonore des infrastructures routières de Saône-et-Loire – Avis
10. CAF – Convention d'objectifs et de financement aux rythmes éducatifs
11. Questions diverses

1. Personnel – Régime indemnitaire 2016

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du régime indemnitaire alloué à chaque membre du personnel en fonction de sa catégorie d'emploi et propose, pour 2016, de rester à l'identique de 2015, d'autant qu'une réforme à ce sujet est prévue pour 2017 et qu'il conviendra alors d'en étudier la mise en œuvre afin d'établir les nouveaux critères d'attribution.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au régime indemnitaire 2016 sur les mêmes bases que celles de 2015 tant en termes de coefficients qu'en termes de modulations.

2. BP 2016 – Décision modificative n° 4

Afin de diminuer un peu plus le montant du prêt pour le pôle périscolaire, Monsieur le Maire propose d'utiliser certaines recettes supplémentaires perçues et non prévues au budget primitif.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement additionnel de 43 000 € sur le crédit relais du pôle et accepte la décision modificative n° 4 qui actera les modalités d'utilisation.

3. Mise à disposition d'un broyeur de végétaux par le Grand Chalon – Signature d'une convention

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur DEBRAS donne la parole à M. MOREIL qui explique ce qui suit : la municipalité a été interpellée par les services du Grand Chalon qui proposent la mise à disposition de nos ateliers d'un broyeur de végétaux. Ainsi, la municipalité optimiserait la gestion des déchets par l'utilisation des produits issus de l'opération de broyage en paillage. Dans le cadre de la protection de l'environnement et la perspective de mise en œuvre du zéro phyto, cette proposition semble intéressante.

Toutefois, au vu du coût supplémentaire généré par ce nouveau matériel en matière d'assurance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la mise à disposition du broyeur de végétaux proposée par le Grand Chalon.

4. Baux communaux – Renouvellements

Monsieur le Maire rapporte qu'un seul renouvellement de bail au profit de Monsieur AUBERT Pascal est concerné cette année et que celui-ci en est d'accord. Il s'agit de la parcelle dite « E », en prairie d'une superficie de 1 hectare. M. LIEUTET pense que cela est une bonne chose que ces locations à bail des terrains communaux car cela en permet l'entretien régulier.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au renouvellement du bail de M. AUBERT Pascal et autorise Monsieur le Maire à le signer aux mêmes conditions que le bail précédent arrivant à termes au 11 novembre 2016.

5. ONF – Délivrance et vente sur pied 2017 – Parcelle n° 11

Comme tous les ans, l'ONF, gestionnaire de notre forêt, nous propose la liste des parcelles à délivrer et leur destination. Cette année, il s'agit de définir les modalités de délivrance des bois sur une seule coupe en amélioration numéro 11.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 de la parcelle 11 et accepte les modalités de délivrance de bois prévues.

6. SYDESL – Enfouissement du réseau Télécom poste NIEPCE – Demande accord de principe

Les services du SYDESL ont fait étudier l'enfouissement du réseau Télécom dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique qu'il doit réaliser sur le poste NIEPCE afin de solutionner les variations de tension rencontrées. Les travaux de génie civil seraient à la charge de la municipalité et le câblage téléphonique à la charge d'ORANGE. Il en coûterait la somme de 7 500 € TTC, subvention du SYDESL déduite, pour mettre en souterrain le réseau Télécom avec un échelonnement possible sur 5 ans maximum.

A l'étude du dossier, les élus s'accordent pour reconnaître que l'enfouissement de lignes téléphoniques sur cette partie du village n'est pas dans les priorités du moment.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à la proposition du SYDESL pour l'enfouissement du réseau Télécom au titre de leur travaux sur le poste NIEPCE.

7. Bibliothèque – Participation communale – Conventonnement

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une participation financière est prévue au BP 2016 en faveur de la Bibliothèque pour son implication dans certaines animations au profit des écoles. La Trésorerie de Chalon Périphérie souhaite, à ce titre, qu'une convention soit mise en œuvre aussi, un projet est présenté aux élus.

Lecture faite, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat telle qu'élaborée.

8. Le Relais – Reconduction expresse

Au vu de la bonne utilisation du container récupérateur de vêtements par les habitants de la commune donc du bien fondé d'un tel dispositif, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention pour 2017.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reconduction de la convention avec Le Relais.

9. Classement sonore des infrastructures de transport routières de Saône-et-Loire – Avis

Monsieur le Maire expose qu'une révision du classement sonore des infrastructures de transport routières de Saône-et-Loire orchestrée par les services de la Direction Départementales des Territoires est actuellement en cours. La municipalité est concernée par deux d'entre elles : l'A6 et la RD 906. Ce classement permet de

déterminer les normes acoustiques à mettre en œuvre pour toute nouvelle construction qui viendrait à être bâtie dans le périmètre des infrastructures prédéfinies en fonction de leur catégorie.

Ainsi, sur notre territoire, l'A6 est classée actuellement en catégorie 1 déterminant une largeur maximale du secteur affecté par le bruit de 300 m tandis que la RD 906, appartenant à la catégorie 3, implique une largeur du secteur de 100 m.

Le classement proposé par les services préfectoraux, après révision, serait à l'identique de l'existant, aussi, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au classement proposé.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de Monsieur DEBRAS.

10. CAF – Convention d'objectifs et de financement des rythmes éducatifs

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a confié à l'IFAC la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ce qui lui a permis de bénéficier, entre autre, de l'aide allouée par les services de la Caisse d'Allocations Familiales. Il convient désormais de signer la convention engageant d'une part, la municipalité dans ses objectifs en matière de NAP et, d'autre part, la CAF dans son financement.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur DEBRAS à signer ladite convention.

COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES

- Commission scolaire : Rapporteur J. CRELIER

Il s'agissait ici de faire le point sur la première période de mise en œuvre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) par l'IFAC ; sur les effets de la modification du règlement intérieur du pôle périscolaire (mise en place du temps récréatif) et sur le changement de personnel à la garderie périscolaire. Il semblerait qu'aucune remontée négative ne soit à déplorer sur quelque point qu'il soit. Seuls, quelques ajustements horaires ont été nécessaires pour parer à tout problème de responsabilités lors d'éventuels incidents dans la cour de l'école entre le temps scolaire et périscolaire.

Mme CRELIER aura un autre aperçu lors du prochain conseil d'école qui se tiendra le 04 novembre. En attendant, la fréquentation du restaurant scolaire atteint quasiment 50 % des effectifs scolaires ce qui est bon signe.

- SIE (Syndicat des Eaux de Buxy) : Rapporteur H. LIEUTET

M. LIEUTET présente le rapport sur la qualité de l'eau. Il y est question du nombre de communes rattachées au syndicat, au nombre de 27, de la capacité qu'à le SIE de vendre de l'eau à d'autres syndicats mais également de leur en acheter en cas de besoin. Il y est fait état du nombre d'abonnés qui reste stable et des lourdes charges d'investissement à prévoir dans les années à venir en matière de remplacement d'ouvrages (châteaux d'eau, ...). Au rythme du taux de renouvellement actuel du réseau d'eau, la totalité de celui-ci sera effectif au bout de 110 ans. Pour finir, M. LIEUTET informe les élus que l'eau distribuée sur le territoire communal est de bonne qualité.

- Travaux : Rapporteur H. LIEUTET

Afin de permettre aux élus d'apprécier les travaux en régie réalisés par les agents municipaux, plusieurs volets photographiques sont projetés. Ils concernent la pose des poteaux en bois autour de la Maison des Jeunes ; la fermeture de l'accès au pôle périscolaire, d'une part, par la rue Coquille (avec poteaux bois, grillage, portail et barrière restrictive) et d'autre part, par le haut du chemin longeant la maison des associations « Dédé AUBERT » avec la pose d'une barrière restrictive ; pour finir, un volet traitait également de la rénovation de la classe de Mme FAVAUT.

Puis, sont visionnés les travaux réalisés par les entreprises, à savoir, les fenêtres en PVC avec volets roulants pour la classe de Mme GUICHARD et l'ouverture du mur entre le bar et la petite salle de la salle des fêtes avec pose d'un volet roulant.

- PLUi : Rapporteur F. DEBRAS

Les réunions de travail pour la mise en place du PLUi se poursuivent. La dernière en date, à laquelle a assisté également M. MOREIL, entre dans le vif du sujet avec la détermination des zonages et leur harmonisation. Cette phase s'appuie bien sûr sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui met l'accent sur la restitution des terres aux agriculteurs. Chaque commune doit par ailleurs respecter le PLH (Plan Local de

l'Habitat) et s'interroger sur ses perspectives d'évolution en identifiant les dents creuses ou les terrains importants pouvant être découpés en plusieurs lots pour accueillir plusieurs constructions.

- Commission information et communication : Rapporteur D. MOREIL

L'agenda est pratiquement bouclé. Reste toujours la même complexité pour finaliser le bulletin municipal par le retard récurrent d'articles à y insérer.

- Zone ACTISUD : Rapporteur D. MOREIL

La réunion qui a eu lieu le 03 octobre dernier concernait la réduction des heures d'ouverture de l'éclairage public sur les zones d'activités communautaires afin d'améliorer la pollution lumineuse et faire de substantielles économies. La zone ACTISUD Sevrey – Saint-Loup-de-Varennes est concernée par ce programme aussi les horaires de l'éclairage public seront désormais calqués sur ceux appliqués sur le village. Seule, la partie desservant AMAZON restera éclairée toute la nuit, car seul ce dépôt reçoit des livraisons nocturnes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Participation aux frais du RASED – J. CRELIER

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) compte des intervenants de l'éducation nationale mandatés dans certaines écoles pour permettre, de façon générale, aux élèves en difficulté, de bénéficier d'actions et de soutien individualisés. Dans ce dispositif, l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels et les communes les frais de fonctionnement. Jusqu'à présent, seule la ville de Chalon-sur-Saône supportait cette charge. Cependant, le secteur de l'intervenante sur la ville centre a été redéfini et diminué, aussi, Chalon a revu à la baisse son apport financier, en conservant toutefois la mise à disposition d'un local pour le RASED, avec téléphone et accès internet. Face à cette nouvelle situation et à la nécessité pour le RASED de renouveler ses tests psychométriques pour la rentrée scolaire 2017, la municipalité va devoir engager de nouveaux frais de fonctionnement pour les 11 élèves concernés par le dispositif pour un coût d'environ 110 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe sur sa participation financière aux charges de fonctionnement du RASED au prorata du nombre d'élèves scolarisés sur la commune.

- La commune a été mise à l'honneur le 26 septembre dernier sur FR3 dans un reportage sur le nouveau pôle périscolaire. Un second est à venir sur France 2. Il concernera la Maison Niépce et sera présenté dans l'émission de Stéphane BERN.

- ZAC du Pré Saint-Loup : actuellement 7 permis de construire ont été déposés et 4 nouveaux compromis de vente sont en cours. Monsieur DEBRAS a reçu la semaine dernière le directeur de l'OPAC qui semble intéressé pour lancer une opération d'habitat sur cette zone. Le potentiel existe déjà sur la commune compte tenu des personnes âgées qui souhaitent rester sur place et les jeunes qui souhaitent y revenir.

- De nouveaux containers à verre seront mis en place sur toutes les communes du Grand Chalon complétés par des containers pour récupération de papier car l'association LE RELAIS ne sera plus sollicitée par notre intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2017.

- M. MOREIL informe les élus de l'inscription au Téléthon 2017 de la municipalité, lequel aura lieu le 02 décembre. La première réunion concernant son organisation est prévue le 03 novembre : celle-ci ne devrait pas être modifiée par rapport aux années passées.

- Mme JACQUIER, pense qu'il serait judicieux de fixer un poteau vers l'entrée de la boulangerie, au niveau de l'accès à la Petite Auberge car il arrive trop souvent que des automobilistes, trop pressés, retrouvent leurs véhicules encastés dans la devanture de la boulangerie faute d'avoir omis ou mal serré leur frein à main. Cette situation présente un danger certain pour les piétons, voire même, les animaux attachés là en attendant leur maître.

- Mme JACQUIER se fait également la porte-parole, tout d'abord, des habitants de la Tour qui souhaitent l'éventuelle mise en place d'un ralentisseur au croisement de leur rue avec la rue de Varennes afin d'y restreindre la vitesse des automobilistes, et ensuite, d'un parent qui sollicite l'éventuelle modification des

horaires d'ouverture de la garderie périscolaire. Monsieur DEBRAS attendra, pour ce dernier point, de voir l'évolution des demandes sur la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Le

F.



Maire

DEBRAS



Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES (*recto – verso*)

● **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La municipalité, en collaboration avec l'Association des Anciens Combattants, vous attend nombreux à la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 pour un dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

Le rassemblement est prévu à 9 h 15 devant la mairie. Un vin d'honneur clôturera cette commémoration à la salle des fêtes.

● **AFFOUAGES 2016**

La période des affouages a commencé, aussi, toute personne intéressée pour une coupe de bois doit se faire connaître auprès des services municipaux par tout moyen à sa convenance (téléphone, mail ou en mairie).

La date butoir des inscriptions est fixée au lundi 14 novembre 2016 inclus, 18 heures.

● **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du PLUi, le Grand Chalon organise de nouvelles permanences où la population pourra échanger sur le sujet avec inscriptions au 03.85.94.21.47 :

* soit dans les mairies suivantes :

- **Varenes-le-Grand le 18 novembre de 17 h à 19 h 30**

- Saint-Marcel le 25 novembre de 16 h à 19 h

- Gergy le 02 décembre de 16 h à 19 h

- Givry le 09 décembre de 16 h à 19 h

- Chatenoy-le-Royal le 19 décembre de 10 h à 13 h

* soit dans les locaux du Grand Chalon, 23 avenue Georges Pompidou :

- les 14, 21 et 28 novembre de 10 h à 13 h

- le 05 décembre de 10 h à 13 h

- le 12 décembre de 10 h à 12 h 30

● **Stationnements interdits**

Certains d'entre vous prennent la désagréable habitude de garer leur véhicule sur la route ou sur les trottoirs alors même que des emplacements sont prévus à proximité ou parce qu'il est peut-être plus difficile d'ouvrir son portail pour se garer sur sa propriété.

Ce comportement est certes passible d'une amende au regard du Code de la route mais surtout dommageable pour les piétons, les mères de famille avec poussette et les personnes souffrant de handicap. Sans oublier le danger que cela représente pour les autres automobilistes, notamment à la sortie d'un virage comme, par exemple, sur la rue du Pavillon, à proximité de la Petite Auberge ... !

Aussi, merci à tous ceux qui se reconnaîtront de revenir à de bonnes pratiques dans le respect d'autrui et pour la sécurité de tous. ***En bref, que le civisme surpasse notre égoïsme et notre « flemme » passagère.***

